



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	70

DELIBERATION N° DE_2023_140

Nouveaux dispositifs d'Aide à la Création/reprise d'entreprises, aide à la création et au développement des TPE (REHA), aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services - actualisation liée à la contractualisation avec la région Hauts de France

Date de la convocation

11 décembre 2023

Date d'affichage

11 décembre 2023

VOTES

EXPRIMES : 67

POUR : 65

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 0

NPPV : 3

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 19 décembre 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des fêtes de Saint Riquier, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur René BUTEUX (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE_2023_140-DE

Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER) représenté par Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) représenté par Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Madame Laurence CROISET (NOUVION) représentée par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY) représenté par Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Richard RENARD (RUE) représenté par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE) suppléé par Monsieur René BUTEUX (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE) suppléé par Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH)

Excusé(s) : Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHIEU), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY)

Objet de la Délibération : Nouveaux dispositifs d'Aide à la Création/reprise d'entreprises, aide à la création et au développement des TPE (REHA), aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services - actualisation liée à la contractualisation avec la région Hauts de France

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2016 portant fusion des Communauté de Communes Authie – Maye, du canton de Nouvion et du Haut – Clocher au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

Vu la délibération du 28 mars 2019 du conseil communautaire et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Com

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organ

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamm

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 21/12/2023 080-200070936-DE_2023_140-DE

Vu la loi n° 2015-991 DU 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n°2022 01821 du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts - de - France le 10 mai 2023 ;
Vu la délibération n°202300174 du Conseil régional du 26 janvier 2023 relative à l'adoption d'un cadre d'intervention de soutien d'accompagnement des porteurs de projet et d'entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ACC'ESS) ;
Vu la délibération n°202300160 DU Conseil régional du 26 janvier 2023 relative à l'adoption des cadres d'intervention BUSIN'ESS et INV'ESS pour les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ;
Vu la délibération n°202301482 du Conseil régional du 12 octobre 2023 relative à l'adoption de la Charte d'engagement au titre du SRDEII.
Vu la délibération n°202301989 du Conseil régional du 15 décembre 2023 autorisant Monsieur le Président du Conseil régional de la Région Hauts-de-France à signer la convention de partenariat relative au financement des entreprises entre la Région Hauts-de-France et la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre ;

PREAMBULE :

La loi Notre du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République définit la Région comme la collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique, chargée d'élaborer un schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Par conséquent et en application du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en matière d'aides aux entreprises, seul le Conseil régional est compétent pour décider de l'attribution des aides aux entreprises sur le territoire régional.

Le CGCT permet également aux intercommunalités de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de développement, des interventions dédiées aux acteurs économiques et aux entreprises, dans le respect des orientations reprises dans le SDREII.

C'est pourquoi, doit être organisé dans le cadre du SRDEII, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la Région avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements. La loi Notre prévoit ainsi que les EPCI peuvent, dans le cadre d'un conventionnement avec la Région, participer au financement des entreprises.

La Région Hauts-de-France a adopté le 8 décembre 2022 son Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 avec un focus sur les 6 grandes orientations suivantes :

- Une Région au service des entreprises et des entrepreneurs
- Transformer l'économie régionale en s'appuyant sur la dynamique ReV3
- Soutenir l'innovation et la R&D et développer les compétences et les emplois de demain
- Renforcer l'internationalisation des entreprises, des filières et des territoires
- Développer l'attractivité des Hauts-de-France dans toutes ses dimensions et en s'appuyant sur les spécificités de ses territoires
- Mettre en œuvre le SRDEII Hauts-de-France pour et avec les territoires

La Région Hauts-de-France a adopté courant 2023 ses différents cadres d'intervention régionaux à destination des TPE, des PME et des grandes entreprises.

La CCPM a fait du soutien aux entreprises un de ses axes forts en faveur du développement économique communautaire. Dans ce contexte et celui de la loi Notre, la CCPM souhaite apporter son soutien aux entreprises de son territoire pour favoriser leur croissance et leur compétitivité.

La convention de partenariat relative au financement des entreprises s'inscrit dans le cadre du SRDEII et notamment de la charte d'engagement. Elle a pour objet la Région et de la CCPM à intervenir, au regard des orientations d'intervention régionaux adoptés, en complémentarité ou

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/12/2023 080-200070936-DE_2023_140-DE

entreprises.

Au travers de cette convention, la Région et la CCPM confirment leur volonté de structurer en complémentarité les dispositifs d'aides dans le but de répondre aux besoins exprimés par les entreprises. Les différents travaux menés par la commission développement économique de la CCPM ont amené à proposer la mise en place à l'attention des entreprises du territoire de 3 dispositifs d'aides économiques (détaillés en annexe de la convention) :

- L'aide à la Création/reprise d'entreprises
- L'aide à la Création et au Développement des TPE (REHA)
- L'aide au Développement des TPE artisanales, commerciales et de services

Les nouveautés se concentrent autour d'un bonus, proposé pour les entreprises :

- bénéficiant d'un label qualité, afin d'aider à toujours améliorer la qualité de service sur le territoire,
- visant une qualification RGE, en articulation avec le cadre de la politique habitat (aides aux privés), présentée ce jour en séance du 19.12.23, et visant à disposer d'un panel plus important d'entreprises du territoire pouvant réaliser ces travaux chez les particuliers.

Il est également prévu, en cas de création d'emploi dans les dispositifs d'aide à la Création/reprise d'entreprises et d'aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services, un bonus, pour inciter à créer ces emplois.

Le Conseil communautaire décide à la majorité :

- D'autoriser le Président à signer la charte d'engagement SRDEII – annexe A, qui est le nouveau cadre de référence, en matière d'articulation des aides aux entreprises,
- D'adopter les dispositifs d'aides suivants :
 - Aide à la Création/reprise d'entreprises - annexe 1 de la convention
 - Aide à la Création et au Développement des TPE (REHA) - annexe 2 de la convention
 - Aide au Développement des TPE artisanales, commerciales et de services – annexe 3 de la convention
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat relative au financement des entreprises - annexe B
- De donner délégation au président pour réaliser tout acte nécessaire et découlant de la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 65

Farcy Pascal

Berthe Antoine représenté par Balesdent Bruno

Balesdent Bruno

Bourgeois Thibaut

Dufour Grégory

Bordet Xavier

Gamard Marcel

Cat René représenté par Béron Maïté

Doyer Mathieu

Crépin Maurice

Bouchez Franck

Gérard Olivier

Beron Maïté

Delannoy Dominique

Briet Damien

Alexandre Isabelle

Wallet Daniel

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE_2023_140-DE

Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Pierrin Philippe
Parment Philippe
Hertault Claude
Forestier Maurice
Croiset Laurence représentée par Forestier Maurice
Monflier Bernard suppléé par Buteux René
Balsamo Martial
Dubois Daniel représenté par Marcassin Daniel
Pouilly Alain
Poupart Henri
Roucoux Annie
Ducastel Mesjri Sophie
Louvet Gérard représenté par Ducastel Mesjri Sophie
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Porquet Joël
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Nester Paul
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Riquet Michel suppléé par Henot Alain
Patricia Poupart
Soubry Patrick
Lecerf Dominique
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 2

Crépy Yves
Sellier Philippe

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE_2023_140-DE

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 3

Mouton Eric
Martin Jean Luc
Conty José

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/12/2023

080-200070936-DE_2023_140-DE